



puis que c'est lui qui a mis en nos cœurs son amour. C'est signe que Dieu nous veut sauuer, quand il nous fait la grace en bien viuant de nous auancer au chemin qui meine au salut; duquel il fera iouissans ceux qui l'aiment & le craignent, & se fient en sa parole. C'est lui qui nous rendra victorieux contre toutes tentations, & nous sauuera en son royaume celeste. A lui soit louange & gloire és siecles des siecles.



DIXIEME SERMON.

Fait le Ieudi 29. de Nouembre 1640.
en presence de deux Capucins.

On est traité de l'authorité de l'Eglise.

Matth. XVIII,

- v. 15. *Si ton frere a peché enuers toy, va, & le repren entre toy & lui seul : s'il t'esconte, tu as gagné ton frere .*
16. *Mais s'il ne t'esconte, pren avec toy un ou deux : afin qu'en la bouche de deux ou trois tesmoins toute parole soit ferme.*
17. *Que s'il ne daigne les escouter, di-le à l'Eglise. Et s'il ne daigne escouter l'Eglise, qu'il te soit comme le Payen & le peager.*



EVX. là connoissent mieux combien la paix & la concorde est vne chose douce & souhaitable qui ont expérimenté les horreurs de la guerre. Les petites choses croissent & se fortifient par la concorde, mais les grandes se dissipent & ruinent par la discorde. Mesme vne troupe de voleurs ne peut subsister long temps, s'ils s'entrebattent sur le partage du butin. Sur tout l'Ecriture montre combien la paix est vne chose excellente, en ce qu'elle appelle Dieu, *le Dieu de paix*: Rom. 16. Lequel a posé son trône és cieux, où il y a vne tranquillité perpetuelle. Vrai est qu'une bande d'esprits rebelles a voulu y mettre la discorde en se reuoltant contre son Createur: mais ils ont incontinent esté dechassés des cieux, & precipités en ces lieux bas, où ils ont apporté la discorde.

Par cela aussi l'Ecriture montre combien la paix est agreable à Dieu, en ce qu'elle appelle ceux qui craignent Dieu, *les enfans de paix*, Luc. 10. Et Iesus Christ au 5. chap. de S. Matthieu, dit que *Bien heureux sont ceux qui procurent la paix: car ils seront appelés enfans de Dieu.*

C'est là le premier eff. & de la predication de l'Evangile qui est remarqué au 4. chap. des Actes, asçauoir que *La multitude des croyans n'estoit qu'un cœur & vne ame.* Cela auoit esté prophetisé par Esaie au chapit. 11. où il predict, que *le loup habitera avec l'agneau, & que le lion gistera avec le bœuf, & que l'enfant s'esbattra au pertuis du basilic:* qui sont façons de parler allegoriques,

par

par lesquelles Dieu predict, que les cœurs les plus contraires & discordans, se rallieront, & serviront à Dieu vnanimement, estaus ioincts par le lien d'vne mesme foy.

Au cōtraire le diable est vn troublepaix, & vn semeur de discorde: lequel Dieu enuoye quelquefois en sa colere, pour mettre dissention entre ceux qu'il veut punir: comme il est escrit au 9. ch. v. 23. des Iuges, que *Dieu enuoya vn mauvais esprit entre Absimelech & les Seigneurs de Sichem*: asçauoir vn esprit de discorde. Satan ayāt troublé la paix entre Dieu & l'homme en seduisant nos premiers parens, a mis aussi la diuision & les querelles entre les hommes. N'y ayant que deux freres au monde, asçau. Cain & Abel, qui pouuoÿēt partager entr'eux tout le bien de la terre, si est-ce que la terre s'est trouuée trop estroite pour eux, & l'vn a tué l'autre par enuie. Esau & Iacob se sont entrepoussés dans le ventre de leur mere, & leur querelle a esté plus ancienne que leur vie. N'ayans peu compatir ensemble en vn mesme ventre, comment eussent-ils peu compatir en vne mesme maison? Tout fromille de procez, de querelles, & de guerres: & la societé humaine ressemble à vne mer ondoÿante & tempestueuse, en laquelle les gros poissons deuorent les petits. En toutes les histoires tant profanes que sacrées, se trouuent fort peu d'exemples de parfaite amitié.

A cette humeur querelleuse & prompte à se mettre en colerere, rien ne contribue tant que l'impatience à souffrir des iniures. Les esprits

des hommes orgueilleux ressemblent à des boules rondes posées sur vne table polie, lesquelles se meuent à souffler dessus : ou aux playes cuisantes qui s'offensent par le moindre attouchement. On ne scauroit si peu toucher à nostre argent, ou troubler nos plaisirs, qu'un homme orgueilleux ne sorte hors des gonds. Ceux qui font profession du point d'honneur, tirent à coups d'espée l'interpretation d'une parole : car ils disent, *Si s'enserois cela, se serois estimé un poltron* : on dira, *Il en boira bien d'autres* : en quoi non seulement les hommes offensent Dieu, qui dit, *A moi appartient la vengeance, & se le rendrai, & vsurpent sa charge* : mais aussi pechent contre le sens commun : car le sens & la raison dictent, que celui-là est le plus fort, qui peut porter plus de fardeaux. Mais les hommes vindicatifs mettent la force à ne pouuoir rien supporter. Contre ce que dit Salomon au 16. des Prouerbes : *Celui qui est tardif à colere vaut mieux que l'homme fort ; & celui qui maistrise son courage, que celui qui prend les villes*. Les natures foibles ont leurs mouuemens prompts : mais les fortes sont patientes, & ne s'esmeuent pas aisément.

Dont nous ne pourrions vous amener vn plus bel exemple que celui de Dieu mesme, lequel estant tout puissant, & pouuant de son seul regard confondre & perdre ses ennemis, neantmoins souffre que son saint Nom soit blasphemé, & par sa patience & longue attente, inuite ses ennemis à repentance. Et l'exemple

Rom.
12.19.

ple de Iesus Christ, lequel auoit la vie de tous les hommes en sa puissance, & cependant rendoit le bien pour le mal, & mesmes en la croix a prié pour ceux qui le crucifoyent.

C'est lui qui nous a predicé que nous serons blasmes, outragés & persecutés pour l'amour de lui: & cependant a voulu que nous benissions ceux qui nous maudissent, & priions pour ceux qui nous persecutent. On nous appellera impies, imposteurs, heretiques: on dira que nous sommes tous damnés: mais en ces opprobres nous auons Iesus Christ & les Apostres pour compagnons: & si nous supportons les maledictions des hommes avec patience, elles nous tourneront en benediction.

C'est à quoi tendent les paroles de nostre Sauueur, que nous vous auons leuës, esquelles il parle des querelles qui surviennent entre freres & voisins. Il ne permet pas à la partie offensée de prendre la vengeance: ains il veut que celui qui a receu l'offense reprenne avec douceur celui qui a tort. Que s'il n'acquiesce pas & ne veut faire aucune satisfaction, le Seigneur veut que la partie offensée prenne deux ou trois tesmoins, afin que plusieurs ioignans leurs remonstrances parlent avec plus de force & autorité. Mais si l'homme insolent & outrageux ne fait point de cas de leur remonstrances, le Seigneur conseille à la partie offensée de faire sa plainte aux conducteurs de l'Eglise du lieu où il habite. Que si celui qui a le tort mesprise les exhortations de l'Eglise, il veut

que l'Eglise retranche cet homme là de la communion de l'Eglise & l'excommuniant le mettre au rang des Payens & des peagers, qui estoient exclus de la communion des fideles.

Pour l'intelligence de ce passage, faut poser avant toutes choses, qu'il n'est point ici parlé des doutes & controuerses en la Religion, mais des querelles ou batteries qui peuuent arriuer entre deux freres ou voisins. Dont s'ensuit que par l'Eglise, à laquelle il renuoye les contendans, il n'entend pas l'Eglise des élus, laquelle ne se discerne point à l'œil, mais il entend vne Eglise visible, à laquelle on se puisse adresser.

De là aussi appert que quand le Seigneur dit, *Di-le à l'Eglise*, il ne parle pas de l'Eglise vniuerselle. Car pour composer vne querelle entre deux voisins, on n'assemble pas l'Eglise de tout le monde. Le Seigneur dont parle d'une Eglise particuliere, & veut que celui qui a receu quelque offense, dont il ne peut tirer autre satisfaction, s'adresse aux Pasteurs de son Eglise, quand ce ne seroit que l'Eglise d'un bourg ou d'un village, pourueu que le Ministere de l'Euangile y soit establi.

Et remarquez qui sont ceux auxquels Iesus Christ parle. Il parle à ses Apostres, entre lesquels estoit S. Pierre. Il commande donc à saint Pierre, quand il aura receu quelque offense, de faire ses plaintes à l'Eglise, & subir le iugement de l'Eglise. A ce commandement celui qui se dit successeur de S. Pierre ne veut estre assuietti : car il se dit estre par dessus toute l'Eglise du monde.

monde. Et y a vn Canon au decret Romain qui dit, que si le Pape par sa meschante vie entraine en enfer une multitude innombrable d'ames, nul ne doit estre si osé que de le reprendre : pource que celui qui doit estre iuge de toutes choses ne peut estre iugé de personne.

Canon.
Si Papa.
Dist. 40.

Par tout ce que dessus, mes Freres, vous comprenez aisément, combien meschamment, & contre l'intention du Seigneur, ces paroles **DI-LE A L'EGLISE**, sont auiourd'huy prises par nos Adversaires. Car estant plus clair que le iour, que Iesus Christ ne parle point ici des points de la foy, ni des doutes en la Religion, mais des querelles entre particulieres : & qu'il ne parle point de l'Eglise vniuerselle, ni de l'Eglise Romaine plus que de la Grecque ou Syrienne: cependant nos Adversaires interpretent ainsi ce passage : *S'il se ment quelque doute, en la foy, ou quelque controuerse en la Religion, adresse toy à l'Eglise Romaine, laquelle est iuge souveraine & infailible, & decide des matieres de la foy avec pleine autorité.*

Et notez que par l'Eglise Romaine, on n'entend pas le peuple de l'Eglise Romaine, car ce peuple ne iuge de rien, ni le Clergé de France, ni celui d'Espagne, ou d'Italie : car on ne l'appelle point pour faire des loix, ni pour prononcer aucun iugement és matieres de foy: ains il reçoit les loix & reglemens enuoyés de Rome avec toute obeissance. Mais par l'Eglise, qu'on dit estre iuge, on entend le Pape seul: lequel quand il veut, s'adjoint quelque peu de

Cap.
Nouit.
Ext. de
Iudiciis.

Bellar.
lib. 2. de
Concil.
c. 19.

Prelats qu'il choisit , pour prendre conseil d'eux. Mais toutes les decisions & reiglemens de la foy se prononcent en sa seule autorité. Il y a vne Decretale du Pape Innocent III. en laquelle il s'attribue la connoissance des differens entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre, pource qu'il est escrit , *Di-le à l'Eglise.* Et les Docteurs disent, que *le Pape le doit dire à l'Eglise, c'est à dire à soi-mesme.* Bref, quand le Pape a commandé quelque chose concernant la religion, on dit, *C'est l'Eglise qui l'a ainsi ordonné.* Par ce moyen voila l'Eglise vniuerselle qui peut estre enclose en vn cabinet, voire en vn habit. Et celui qui souuent est appelé Dieu, est aussi appelé l'Eglise. Celui qui se dit l'Espoux de l'Eglise, est aussi appelé l'Espouse. Choses mal aisées à comprendre, & où la moquerie est evidente.

Or pource qu'au verset suiuant, Iesus Christ donne à cette Eglise puissance de lier & delier, qui est la puissance de remettre les pechés, quant aux peines & censures Ecclesiastiques, le Pape s'est reserué la puissance de lier & delier, avec souueraine autorité : Pource que Iesus Christ a dit à S. Pierre & aux autres Apostres, *Tout ce que vous delierez en terre, le Pape entreprend de delier aussi sous terre, & tirer du feu de Purgatoire les ames qui ne lui sont pas commises, & ne sont pas de son troupeau.* Par cette mesme puissance de delier, il delie les suiets de l'obeissance iurée aux Rois & Princes souuerains : il delie l'obligation des vœux & des

des sermens, promettant à vn homme de violer le serment fait à Dieu ; qui est certes se mettre par dessus Dieu : car celui qui peut exempter les suiets de garder la fidelité iurée à leur Roy, doit estre plus grand que le Roy. Item, sous ombre que Iesus Christ a dit, *Tout ce que vous delierez*, le Pape delie les mariages legitime-ment contractés & benits en l'Eglise : & delie les enfans de l'obeissance qu'ils doiuent à leurs peres & meres, quand vn enfant, malgré son pere & sa mere, s'est ietté en vn Monastere. Tout cela sous couleur de ces mots, *Di-le à l'Eglise* : &, *Tout ce que tu lieras en terre, &c.*

C'est là le fonds de l'abus, & l'origine de tout le mal. Ce mot d'*Eglise*, est vne couuerture de tous abus, & vn espouuantail pour intimider le povre peuple. Bref, ce mot d'*Eglise*, est ce qu'on oppose à Dieu & à sa parole.

Sur ces mots, *Di-le à l'Eglise*, on bastit ces trois maximes. La premiere, que l'Eglise Romaine, c'est à dire, le Pape, peut changer les commandemens de Dieu, dispenser contre les Apostres, & faire des loix contraires à ce que Dieu commande en sa parole. La deuxieme est que l'Eglise Romaine a plus d'authorité que l'Escriture sainte, & est iuge par dessus l'Escriture : tellement que l'authorité de l'Escriture sainte depend de l'authorité de l'Eglise, c'est à dire du Pape, lequel ne peut errer. La troisieme est, qu'à l'Eglise Romaine appartient le droit & l'authorité souveraine d'interpreter l'Escriture avec vne certitude infallible. De ces trois

pointés nous vous entretiendrons, autant que le temps nous permettra, moyennant l'assistance de Dieu.

Première
maxime.

1. Cor.
II. 29.

Pour commencer donc par la puissance que l'Eglise Romaine a de changer ce que Dieu ordonne en sa parole : quand on demande à nos Adversaires, Pourquoi auez-vous changé le commandement du Seigneur qui a dit, *Beuvez-en tous ?* & le commandement de l'Apostre S. Paul, qui veut que le peuple de Corinthe, *s'esprouve soi-mesme & boiue de cette coupe ?* On nous respond: L'Eglise, pour bonnes considerations, l'a ainsi ordonné. Non pas l'Eglise Grecque, ni la Syrienne, ni l'Africaine, mais seulement l'Eglise Romaine, laquelle seule ne peut errer.

S. Paul en la 1. à Timothée chap. 3. dit, *Il faut que l'Euesque soit irreprehensible, mari d'une seule femme, ayant ses enfans suiets en toute reuerence.* Là dessus nous leur demandons : Souffririez-vous en vostre Eglise vn Euesque qui fust mari d'une femme, & qui ait des enfans? On respond, *Non: car l'Eglise en a autrement ordonné.*

Dieu au 4. chap. du Deuterome, defend fort expressément de le représenter par images. Et au 40. chap. d'Esaië, *A qui ferez-vous ressembler le Dieu fort? ou quelle image lui approprierez-vous?* Et S. Paul Rom. 1. *Ils ont changé la gloire de Dieu incorruptible en la ressemblance & image de l'homme corruptible.* Nos Adversaires reconnoissent cela, & cependant en leurs Eglises se voyent des images de la Trinité : mesme on void l'image de la Trinité penduë deuant des cabinets:

rets:

rets : on dit, *Monsieur est logé à la Trinité, & ses chevaux sont logés à la Teste Dieu.* On dit pour excuse, *C'est l'Eglise, & l'Eglise Romaine approuve ceste coustume.*

On a rayé des Breviaires, Offices & Heures qu'on met és mains du peuple le second commandement de la Loi, qui dit, *Tu ne te feras image taillée, ni ressemblance des choses qui sont au ciel.* Si on nous chicane sur le mot d'*image* (lequel toutesfois se trouue en la version de l'Eglise Romaine) le mot de *ressemblance* oste toute difficulté. Si du premier & du deuxième commandement de la Loy, on n'en veut faire qu'un, si est-ce que ces mots que Dieu a prononcés de sa bouche, qui defendent les images, ne deuoyent estre ostés. Cet attentat contre la Loy de Dieu, est couuert de ce nom d'*Eglise*. On nous oppose l'autorité de l'Eglise Romaine.

Deut. 5,
18. & 4.
v. 15. &
16.

Dieu dit, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & à lui seul tu seruiras* : Matthieu 4.9. Et la Loy de Dieu defend d'adorer & rendre du seruice aux images. Contre cela les Conciles de l'Eglise Romaine & les Papes commandent d'adorer les images : & en l'Eglise Romaine on adore les reliques des Saints. On nous respôd, que ceste adoration est vne adoration inferieure. Mais toute telle qu'elle est, si est-ce que c'est vne adoration religieuse, & qui se fait en l'Eglise, & vne adoration que Dieu n'a point commandée, & qui par consequent ne peut estre faite en foy. Qui plus est, les plus celebres

Q

Docteurs de l'Eglise Romaine soustiennent que l'image de Dieu, & l'image du crucifix, & la croix doiuent estre adorées d'adoration de *latric*, qui est l'adoration souuerain. On couure tout cela en disant, *C'est l'Eglise. L'Eglise Romaine l'a ainsi ordonné.*

Dieu a dit en sa Loy, *Tu travailleras six iours*. Le Pape dit, *Tu ne travailleras pas six iours*: car il a ordonné sur semaine grand nombre de festes chomables. On dit pour excuse; *C'est un commandement de l'Eglise. Le Pape l'a ainsi ordonné.*

Dieu dit en sa Loy, *Tu ne paillarderas point.* Contre cela le Pape permet la paillardise, & a establi à Rome & ailleurs les bordeaux publics.

Rom.
7.7.]

* Sess. 5.

La Loy de Dieu dit, *Tu ne conuoiteras point.* Et S. Paul parlant de la conuoitise, defendue en la Loy, dit, qu'elle est péché. Le Concile de Trente au contraire definit * & determine que la conuoitise, dont parle S. Paul (qui est la conuoitise defendue en la Loy) n'est vraiment ni proprement péché.

Le sommaire de la Loy commande d'aimer Dieu, & le seruir de tout nostre cœur, & de toutes nos forces. Mais les Moines de l'Eglise Romaine, faisans profession d'œuvres de supererogation, se vantent de faire plus de bonnes œuvres, & plus parfaites que Dieu n'a commandé en sa Loy. Ils seruent donc Dieu plus que de toutes leurs forces, & l'aiment plus que de tout leur cœur. Ce qui est impossible. C'est

vn grand abus de vouloir estre plus iuste que Dieu ne veut.

Ainsi l'Apostre S. Paul en la 1. aux Corinthiens chap. 4. defend de parler en l'Eglise langage non entendu : & au chap. 10. v. 27. il dit, *Si quelcun des infideles vous conuie, mangez de souce qui vous sera mis deuant vous, sans vous en enquerir par conscience :* & aux Coloss. au 2. chap. il condamne ceux qui disent, *Ne mange, ne gouste, ne touche point.* Oū est à noter qu'il parle à ceux qui faisoient ces defences par deuotion volontaire, & humilité, pour mattr leurs corps, & n'auoir point d'esgard au rassasiement de leur chair. Contre cela l'Eglise Romaine a mis le service en langage que le peuple n'entend pas. Et le Pape a ordonné plusieurs distinctions de viandes. A tout cela on dit, *C'est l'Eglise.* On oppose à l'Apostre l'autorité de l'Eglise Romaine. Car c'est vne maxime receuë entre les Docteurs, que le Pape peut dispenser contre l'Apostre.

L'adjousterai encor vn exemple, & icelui le principal de tous. Car vous scauez que le fondement de nostre foy, est la doctrine de l'Euangile, si donc ie vous monstre que l'Eglise Romaine a inuenté vn autre Euangile que celui de Iesus Christ, & par vn horrible defigUREMENT a corrompu la pureté & simplicité de l'Euangile, vous reconnoistrez aisément qu'on se sert de ce mot d'Eglise, & de l'autorité de l'Eglise Romaine, pour destourner les hommes du chemin du salut, & pour bastir au Pape vn Empire sur la terre.

Le sommaire de l'Euangile est celui que Iesus Christ nous donne au troisieme chapitre de S. Iean, disant, *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais ait la vie éternelle.* Voilà l'Euangile de Iesus Christ. Maintenant apprenez quel est l'Euangile de l'Eglise Romaine.

L'Eglise Romaine enseigne que Iesus Christ par sa mort a osté & aboli toute nostre coulpe, ayant pleinement satisfait pour tous nos pechés. Mais qu'il ne nous a pas exempté de la peine satisfactoire deüe à nos pechés commis depuis le Baptisme. Qu'il faut que nous portions cette peine par laquelle nous devons satisfaire à la iustice de Dieu, en partie en cette vie par penitences que les Prestres imposent apres l'absolution, ou qu'un chacun s'impose, par battures, iusnes, pelerinages, dons à l'Eglise, &c. en partie apres cette vie au feu de Purgatoire, où les ames sont tourmentées par plusieurs siecles pour expier les pechés que Dieu a pardonnés & pour lesquels Iesus Christ a pleinement satisfait. Mais que le Pape a un thresor, qu'on appelle le thresor de l'Eglise dont il porte les clefs, auquel il ramasse les satisfactions superabondantes des Saints, & des Moines, lesquels ont plus fait d'œuvres penales & satisfactaires que leurs pechés ne meritoient : lequel superabondant le Pape distribue aux peuples par ses pardons & indulgences, otroyant quelquesfois des pardons de deux & de trois cens mille ans, & quelquesfois

plein

plein pardon. Lequel aussi a mesme fin a establi des autels priuilegiés, sur lesquels quiconque fait chanter vne Messe, tire vne ame de Purgatoire. A cela aussi seruent les Messes priuées, que les riches mourans fondent pour leurs ames, afin de receuoir de l'allegement au feu de Purgatoire. N'est pas permis à vn riche de mourir à bon marché.

Ceci aussi est de l'Euangile de Rome, que les Saincts non seulement entendent & reçoivent nos prieres, & connoissent nos cœurs: mais aussi ont merité pour nous la grace de Dieu & le salut. Dont aussi le Prestre en la Messe demande à Dieu la remission des pechés par les merites des Saincts, dont les reliques sont sous l'autel. Par ce moyen on les fait Mediateurs, non seulement d'intercession, mais aussi de redemption.

Vous, qui par la grace de Dieu estes instruits en la doctrine de l'Euangile de Iesus Christ, pouuez-vous entendre ces choses sans horreur? Car quelle conuenance de tout cela avec l'Euangile du Seigneur? Certes le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que ces inuentions sont éloignées de l'Euangile contenusés saintes Escritures. Se trouuera-il en toute la parole de Dieu vn seul mot de ce thresor de l'Eglise, & des Indulgences Romaines, & des pardons de cent mille ans, & des Autels priuilegiés: & des satisfactions superabondantes des Saincts, & de la distribution que le Pape en fait és grands pardons, & sur tout au lu-

bilé? Car puis que nul ne peut satisfaire à Dieu pour ses propres pechés, comment satisferoit-il pour les pechés d'autrui? S. Paul dit, que

Gal. 5. 6. *chacun portera son propre fardeau, & que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, & non selon les œuvres d'autrui.* David au Pſeau. 49. dit, que nul ne peut racheter son frere, ni bailler à Dieu la rançon d'icelui. Celui qui veut servir Dieu par procureur, ne sera jamais sauué en personne.

Rem. 2.

La deuxième Maxime, sur laquelle est fondé tout le Papisme, est que *l'Eglise Romaine a plus d'autorité que l'Escriture sainte, & que l'autorité de l'Escriture sainte dépend de l'autorité de l'Eglise, laquelle est juge souveraine & infallible des matieres de la foy, & est juge du sens de l'Escriture.*

Sur quoi faut noter deux choses, asçavoir, que tousiours par l'Eglise on entend la Romaine, & par l'Eglise Romaine on entend le Pape, par deuers lequel est la souveraine autorité. L'autre, que par l'Escriturè nous n'entendons pas le papier & l'encre, mais les enseignemens qui y sont contenus: en mesme façon que par l'Edit du Roy nous n'entendons pas le papier placquéés quarefours, mais la volonté du Roi qui y est notifiée. Dont s'ensuit que dire que l'Eglise Romaine a plus d'autorité que l'Escriture, c'est à dire, qu'elle a plus d'autorité que Dieu parlant par ses Prophetes & Apostres. Cependant cette Eglise Romaine est celle à laquelle l'Apostre S. Paul au chap. II. aux Romains, predit qu'elle sera retranchée, si elle vient à s'enorgueillir,

En

En ce point advient à nos Adversaires ce qui advient ordinairement aux ennemis de la verité; qui est de se contredire à eux-mesmes. Car ils fondent l'autorité de leur Eglise sur ces mots, *Di-le à l'Eglise*. Ils veulent donc que l'autorité de leur Eglise soit fondée sur l'Escriture: puis, s'oublions, ils veulent que l'autorité de l'Escriture soit fondée sur l'Eglise. Comme si quelqu'un fendoit les murailles sur le fondement, & puis apres voudroit fonder le fondement sur les murailles.

Sur cela nous demandons: Cette Eglise n'est-elle pas composée d'hommes? Et ces hommes ne sont-ils pas suiets à la parole de Dieu? Qui plus est, Ces hommes ne sont-ils pas pecheurs & criminels devant Dieu? Comment donc veut-on que des suiets soyent par dessus les loix de Dieu? Et que des criminels soyent juges souverains, & ayans vne autorité par dessus les loix, par lesquelles ils seront jugés au dernier jour?

Est chose certaine, que l'Escriture sainte donne des loix à l'Eglise: mais l'Eglise n'a point donné de loix à l'Escriture: car elle n'est pas suiette à l'Eglise. Que s'il ne faut croire à l'Escriture qu'à cause que l'Eglise Romaine l'ordonne, cette Eglise sera plus croyable que Dieu parlant es saintes Escritures.

Nos Adversaires confessent que l'Eglise est souvent gouvernée par des Pasteurs vicieux, auares, ambitieux, impudiques. L'Escriture sainte n'a point ces defauts.

N'y a qu'une sainte Esriture, mais il y a plusieurs Eglises discordantes. En ce discord l'Eglise Romaine ne peut estre iuge, puis qu'elle est partie: veu principalement qu'elle a pour contraires les eglises Grecques plus anciennes que la Romaine: & qui ne reconnoissent point pour iuge le Pontife Romain.

Que si l'Eglise Romaine n'est point fondée sur l'Esriture, sur quoy sera-elle fondée? Sera-elle fondée sur sa propre autorité? Et si elle n'est point fondée sur l'Esriture, pourquoy allegue-elle l'Esriture pour appuyer son autorité?

Particulierement en cette question, *Si l'Eglise est iuge Souueraine*, l'Eglise sera-elle iugée? Et pour iuger de cette question, *Si l'Eglise ne peut errer*, s'adressera-on à l'Eglise pour en iuger sans pouuoir errer? Si l'Eglise est iuge de son propre devoir, elle n'aura autres loix que celles qui lui plairont; & sera iuge de soy-mesme. Bref, nous voudrions sçauoir si le Pape est suiet aux Esritures saintes, c'est à dire, à Dieu parlant és saintes Esritures. S'il y est suiet, pourquoy veut il qu'elles dependent de son autorité? Pourquoy soustient on que l'Esriture n'est pas iuge, afin de donner au Pape ce qu'on oste à Dieu parlant és saintes Esritures? Mais si le Pape n'est pas suiet és saintes Esritures, il est par dessus la parole de Dieu, & plus grand que Dieu.

Contre cela nos Adversaires amènent quelques menuës raisons sans parole de Dieu. Ils disent,

difent, qu'on ne ſçauoit pas que c'eſt là l'Eſcriture, ſi l'Egliſe ne le diſoit. Nous au contraire ſouſtenons qu'on ne ſçauoit pas qu'il faut qu'il y ait vne Eglise, ſi l'Eſcriture ne nous l'enſeignoit. Quand Dieu parlant és Eſcritures declare qu'il veut qu'il y ait vne Eglise, il parle en maïſtre qui ordonne : Mais quand l'Egliſe dit, que c'eſt là l'Eſcriture, elle parle ſeulement en teſmoin, & ſe reconnoiſt lui être ſuiette : lequel téſmoignage peut être rendu aux Eſcritures par vne Eglise heretique, auſſi bien que par vne qui eſt pure en la foy. Vn enfant peut dire, *Je ne ſçauois pas que c'eſt là l'Eſcriture ſaincte, ſi mon pere & ma mere ne me l'euffent dit, & ne me l'euffent enſigné.* Mais de là il ne ſ'enſult pas que ce pere & cette mere ſoyent par deſſus l'Eſcriture, & ſoyent iuges de l'Eſcriture.

Ils difent auſſi, L'Eglise eſt plus ancienne que l'Eſcriture. Or les choſes plus anciennes doiuent auoir plus d'authorité. En quoy ils ſ'abusent. Les peuples ſont plus anciens que les Rois, & que les loix, & toutesſois les peuples ſont ſuiets aux loix & aux Rois. Auſſi eſt-il faux que l'Eglise Romaine ſoit plus ancienne que l'Eſcriture.

Mais (difent-ils) il nous faut vn iuge qui parle. Or l'Eſcriture ſaincte ne parle point. Car frauduleuſement par l'Eſcriture ils entendent le papier, & l'encre, & les caracteres, & non pas les enſeignemens qui y ſont contenus. Je dis donc que l'Eſcriture parle aſſez quand

elle nous enseigne comment il faut parler. Le liure voirement ne parle pas, mais Dieu a parlé en publiant sa Loy, & a parlé à ses Prophetes, & par les Prophetes. Et le Fils de Dieu de sa bouche sacrée a enseigné les Apostres, & leur a dicté la doctrine de l'Euangile. Que si ce mot de *Juge* desplaist à nos Aduersaires qu'ils se seruent du mot de *Regle*. Pourueu qu'ils vueillent receuoir l'Escriture pour regle parfaite de la religion, nous serons bien tost d'accord. Mais c'est ce qu'ils ne veulent pas. Car ils y adjoustent des traditions, & vne parole non écrite, & les commandemens de l'Eglise, c'est à dire, du Pape, qui sont plus soigneusement obserués que les commandemens de Dieu.

Vous voyez, mes Freres, à quoi tend tout cela, asçauoir à raualler l'authorité de l'Escriture sainte, laquelle ils sentent leur estre contraire. C'est pourquoi les Docteurs de l'Eglise Romaine lui disent force iniures. Ils appellent l'Escriture, *vnē parole muette, vnē regle imparfaite, & insuffisante, vn noz de cire, vnē pierre de scandale, vnē espee à toutes mains,*

A mesme fin tend la deffense de lire l'Escriture en langue vulgaire. A Rome on souffre les Iuifs qui disent que Iesus Christ est vn seducteur : Mais si quelcun est trouué lisant dans vne Bible en langue vulgaire, c'est vn crime bruslable, & vn cas d'Inquisition. En Espagne, Italie, Sicile, Indes Orientales & Occidentales, vous trouueriez aussi tost de la flamme dans la neige qu'vne Bible en langue vulgaire. En

France

Cette deffense se trouue en l'indice des liures prohibés, fait par l'authorité du Concile de Trente.

France s'en trouuent quelques vnes faites par les Iesuites de Lounain, mais sans approbation du Pape : & pour les lire, faut auoir permission de l'Euesque : laquelle permission de lire l'Escriture est pire que la deffense de la lire. Car defendre de lire l'Escriture est seulement s'opposer à Dieu, & defendre ce qu'il a commandé. Mais permettre de la lire, est se mettre par dessus Dieu : car c'est permettre à vn homme d'obeir à Dieu : comme qui diroit, *Je te permets de craindre Dieu, ie te donne congé d'estre homme de bien.* Tellement que Dieu n'aura point de seruiteurs que par la permission du Pape ou de ses Prelats.

A mesme fin en ostant au peuple l'Escriture sainte, on lui a donné des images, desquelles on ne craint pas qu'elles contredissent, on trouuent à redire à ce qui se fait en l'Eglise Romaine. A mesme fin on enseigne le poure peuple à croire l'Eglise. Le peuple croit à l'Eglise Romaine sans sçauoir ce qu'elle croit. Ou si quelques vns (dont le nombre est petit) sçauent ce qu'elle croit, il ne s'enquestent pas de ce qu'elle doit croire. Ainsi est accompli en l'Eglise Romaine ce que Iesus Christ disoit aux Saddu-ciens au 12. chapit. de S. Marc, *Ce que vous vous fournoyez, n'est-ce pas pour ce que vous ne sçavez pas les Escritures?*

Pour appuyer cette autorité de l'Eglise Romaine à iuger souverainement & infailliblement, & par dessus l'Escriture, a esté necessaire de reuestir le chef de l'Eglise Romaine d'une

Tit. 2. de
Constit.
c. Licet.
In Sex-
to.

science & perfection infallible. On dit que le Pape ne peut errer en la foy, & qu'il a tout le droit dans le coffret de sa poitrine. Quand là dessus nous produisons grand nombre de Papes qui ont esté heretiques, & dont les erreurs ont esté condamnés par plusieurs Conciles, & par les Papes-leurs successeurs: On nous respond qu'ils ont erré entant qu'hommes ou Docteurs particuliers, mais non entant que Papes. Chose grandement admirable! Car pourquoy l'homme ne demande-il conseil au Pape? Pourquoi le Pape n'instruit-il l'homme? Pourquoi cet homme errant, de sa chaire domestique ne se fait-il transporter en la chaire Papale pour changer d'opinion? Les Prophetes donc, & les Apostres ont surpassé de beaucoup les Papes. Car Esaie & Jeremie n'ont erré en la foy, ni comme hommes, ni comme Prophetes. Que si Boniface ou Clement estoyent damnés pour heresie, entant qu'hommes, ie ne comprends pas comment le Pape pourroit estre sauué. Au fonds, soit que le Pape parle comme Pape, ou comme Docteur particulier, il veut tousiours estre creu.

Est aisé à connoistre ce qu'on doit iuger de cette infallible & souueraine autorité Papale en ce que le Pape est nommé Dieu, & la Majesté divine, & le Christ, & l'Epoux de l'Eglise vniuerselle. Et en ce qu'il se fait adorer, & donne ses pieds à baiser aux Rois, & Empereurs. Ce qui se fait non par submission volontaire des Rois qui lui rendent cet honneur: mais par loix

loix & ordonnances de Conciles, & reglemens de l'Eglise Romaine, dont on ne peut se dispenser. La plus solennelle adoration du Pape c'est celle que les Cardinaux lui rendent dans le Conclau au iour de son election. Lesdits Cardinaux lui mettent sur les espauls vn manteau rouge, & sur sa teste vne triple couronne luisante de pierreries. L'eleuent & le posent sur l'Autel, qui est le lieu destiné à l'adoration souueraine, & là lui viennent baiser les pieds & les mains. Cela s'appelle venir à l'adoration. On ne peut dire que cela se fait en l'honneur de Iesus Christ. Car Iesus Christ estant ici bas n'a voulu estre ainsi honoré: Ains il a lauë les pieds à ses Apostres. S. Pierre ni les Apostres, ni les Anciens euesques de Rome par plusieurs siecles, n'ont point esté ainsi honorés. Ces choses ont esté introduites depuis que les Papes sont deuenus riches, & grands Princes terriens, & ont foulé aux pieds la Maiesté souueraine des Rois & empereurs, auxquels ils estoient suiets comme les autres euesques, qui aussi estoient appelés Papes. Ce titre de Pape estoit cõmun à tous les euesques.

Reste la troisieme maxime par laquelle l'Eglise Romaine se vante d'estre interprete infail-
lible, & iuge souuerain du sens de l'Escriture. En
 quoi est euident qu'on se moque du povre peu-
 ple: Car on le renuoye à vne interpretation
 laquelle ne se trouue point. L'Eglise Romaine
 n'a point fait d'interpretation de l'Escriture
 Il n'y a point de liure duquel on puisse dire,

Synod.
 Roma-
 na sub
 Greg.
 VII. s-
 pud Ba-
 ronium
 Ann.
 1076.
 §.31.
 Lib.1.
 Sacram-
 Cerem.
 Sc.1.
 cap.6.

voila le sens & l'interpretation de l'Escriture que l'Eglise Romaine approuue & autorise. Seulement se trouue multitude de commentaires Latins de Iesuites, & autres Docteurs qui se discordent entr'eux, & qui alleguent les interpretations des Anciens & les refutent. Les Conciles de l'Eglise Romaine n'interpretent point les Escritures. Et ce sont livres Latins que le peuple ne void pas. Si quelcun du peuple va à son Curé pour auoir l'intelligence d'un passage, comment sçaura-il si ce Curé s'accorde avec les autres? comment sçaura-il si son interpretation est conforme à la parole de Dieu? Bref, tout y est plein d'incertitude.

Et y ayant plusieurs doctrines de l'Eglise Romaine que nos Adversaires confessent n'estre contenuës en l'Escriture, comme l'iuocation des Saints, les images de Dieu, l'adoration des reliques, les indulgences, la communion sous vne espece, le seruice en langue non entendue. L'institution des Sacrificateurs du corps de Christ, & cette maxime sur laquelle est fondée toute la religion Romaine, a sçauoir, que Dieu a ordonné que le Pontife Romain soit successeur de S. Pierre en l'Apostolat, & en la Primauté sur l'Eglise de tout le monde: Comment pourroit ce Curé donner l'interpretation d'une chose qui n'est point, & dont l'Escriture ne parle point?

En conscience: des suiets & des criminels peuuent-ils estre iuges infallibles & souverains du sens des loix qui cōcernēt leur crime?

Et

Et puis que nul ne peut estre iuge en sa propre cause, est-il raisonnable que le Pape soit iuge du sens des passages, sur lesquels il appuye sa primauté ? Le Pape Iean XXIII. qui nioit l'immortalité de l'ame, disant, qu'il n'y a ni Paradis ni enfer, pour laquelle cause avec plusieurs autres, il a esté déposé par le Concile de Constance, eust-il esté bon interprete des passages qui parlent de la vie éternelle ? Les Papes qui entretiennent les bordeaux, & souffrent les images de Dieu, seroyent-ils bons interpretes du commandement qui dit, *Tu ne paillarderas point*; & des passages esquels Dieu defend de le représenter par aucune image ?

Quiconque considerera ces choses de pres, reconnoistra que par cette autorité infallible d'interpreter l'Escriture, le Pape & l'Eglise Romaine s'éleuent par dessus Dieu. Car s'il y auoit en France quelcun qui eust cette puissance de donner aux edits du Roy vne interpretation infallible en autorité de Iuge souuerain, vn tel homme seroit plus puissant que le Roy : Car le peuple seroit iugé, non par les mots des edicts Royaux, mais par l'interpretation infallible de ce souuerain interprete, lequel pourroit vsurper les droits du Roy sous couleur d'interpretation : Qui est le moyen par lequel le Pape s'est éléué. Car sur les interpretations est bastie sa Monarchie terrienne.

Ce que le dis paroistra bien clairement par les interpretations les plus authentiques que les Papes & les Conciles de l'Eglise Romaine

ont données à l'Escriture.

*En l'epit.
d'l'Em-
pereur
Michel.
* En
l'Extr.
Vnam
sanctā.
de Ma-
iorit. &
obed.
1. Cor. 2.*

Le Pape Nicolas I. prouue sa primauté, parce qu'il est dit à S. Pierre *Tue & mange.* Et parce que le Seigneur a commandé à S. Pierre de tirer à bord le filé plein de poissons. * Boniface VIII. prouue sa puissance souueraine sur le spirituel, & sur le temporel, parce que S. Pierre ayant dit à Iesus Christ, *Voici deux glaines,* le Seigneur a répondu, *c'est assez.* Et monstre que le Pape est iuge de toutes choses, pource que S. Paul a dit *l'homme spirituel iuge de toutes choses, & n'est iugé de personne.* Le Concile de Latran dernier allegue le P'seau. 72. où il est dit de Iesus Christ, *Tous les Rois de la terre l'adoreront,* & veut que cela soit entendu du Pape. Le second Concile de Nicée, en faueur des images, allegue ces passages : *Monstre moi ta face, & me fay ouïr ta voix.* Et, *Nul apres auoir allumé la chandelle ne la met sous le boisseau.* Item, *Dieu a créé l'homme à son image.* On en pourroit bailler mille semblables qui sont plustost moqueries qu'interpretations.

Sess. IX.

Le recours de nos Adversaires est d'vser de recriminations. Ils disent, Pourquoi trouuez-vous mauuais en l'Eglise Romaine. ce que vous faites vous-mesmes ? Car vos Ministres se meslent d'interpreter l'Escriture en leurs predications, & en leurs liures, & parmi vous les femmelettes & les artisans se rendent interpretes, & iuges du sens de l'Escriture, par vn esprit particulier. Iamais en parlant de nous, il ne sort de leur bouche vn mot de verité. Nous, qui par-
long

lons à vous, sommes parvenus à vne grande vieillesse, & n'auôs iamais ouï aucun de nostre religion parler ainsi, ni se vanter d'auoir le sens de l'Escriture par vn esprit particulier. Si quelcuns s'en vantoit nous n'en croirions rien.

Notez donc qu'ici il s'agit d'vn interprete qui soit infallible, & qui iuge avec souueraine autorité. Nous n'auons point parmi nous de tels interpretes. Comment vne femme ou vn artisan s'attribueroit-il cette perfection, veut qu'vne multitude de Pasteurs assembles en Synode ne se l'attribue pas? Mesmes, à proprement parler, nos Pasteurs n'interpretent pas les Escritures: car ils tirent leurs interpretations de l'Escriture mesme. Par ce moyen c'est Dieu qui s'interprete soi mesme. Quant au peuple, nous lui disons, qu'és choses qui sont clairement couchées és Escritures, & qui n'ont point besoin d'interpretation, sont contenues toutes les choses necessaires à salut. L'Escriture nous dit que Dieu a créé le monde, que Iesus Christ est né de la Vierge Marie, qu'il est mort pour nos pechés, qu'il est resuscité, qu'il faut aimer Dieu, que Dieu defend de tuer, de pailarder, de mentir, &c. Ces choses ne sont elles pas claires? Faudra-il consulter l'oracle Papal pour en auoir l'interpretation? Or ie dis qu'en choses ainsi clairement couchées, & qui n'ont point besoin d'interprete, sont contenues toutes les choses necessaires à salut, & qu'il ya en ces choses assez pour nous sauuer. Se trouueront en l'Escriture quelques passages

P

obscurs, desquels si l'interpretation ne se trouve pas en d'autres passages de l'Escriture, nous aimons mieux en ignorer le sens, que de nous rendre iuges avec autorité.

Par ce moyen est aisé de sortir de toute difficulté. Le passage de l'Escriture, sur lequel en ce temps on esmeut plus de contentions, est celui auquel Iesus Christ donnant le pain à ses disciples a dit, *Ceci est mon corps*. Est aisé de s'accorder là dessus & finir toutes disputes par le moyen que j'ay dit. Car si le Pape vouloit remettre le S. Sacrement de la Cene en la forme que Iesus Christ l'a instituée, nous serions d'accord. Car qui est ce qui pourroit mieux faire que lui, ou trouver à redire en son institution? Parlons donc comme Iesus Christ, & faisons comme il a fait. L'Euangile dit qu'il a donné le pain à ses disciples, il faut croire cela. Le Seigneur baillant ce pain a dit que c'estoit son corps: & a adjousté que c'est la commemoracion, & que c'est du fruct de vigne qu'il a beu: croyons aussi cela & parlons comme lui: & puis que les Apostres enuoyés pour exposer aux peuples les paroles du Seigneur, ont dit par huit fois que c'est du pain que nous rompons, & mangeons, faut aussi recevoir leurs interpretations. Sur tout les actions du Seigneur, si nous voulés les ensuivre, nous remettront au droit chemin: car il a parlé en langue entendue: il a baillé la coupe à tous ses disciples: il n'a fait aucune elevation d'hostie: il n'a rien offert à Dieu son Pere en Sacrifice. Les Apostres n'ont point adoré

adoré le Sacrement, ni Dieu le Père auquel on veut que le Sacrifice soit offert : Jamais sacrifice ne s'est fait sans adoration. Faisons comme Iesus Christ, & quittans toutes disputes, conformons-nous à son exemple. Mais c'est ce que le Pape ne veut pas, & ne se veut estreindre à l'institution du Seigneur. Et le povre peuple s'arrestant à ces mots, *Di-le à l'Eglise*, pris à contrefens, prend les ordonnances des Papes pour regles inuiolables. Bref, quand Iesus Christ a dit, *Ceci est mon corps*: Par ce mot *Ceci*, il entendoit, *ce que ie vous donne*. Or les Euan-gelistes d'un accord disent, qu'il print du pain & le donna. Quoy plus? S. Paul en la 1. aux Corinthiens chap. 10. v. 16. nous donne l'interpretation de ces paroles, *Ceci est mon corps*, en ces mots, *Le pain que ie romps est la communion de mon corps*. C'est donc du pain qu'on rompt, & non de la chair qu'on ne rompt pas. Les Apostres ont escrit depuis que Iesus Christ a parlé. Iesus Christ donc n'est point interprete des Apostres : ains les Apostres sont interpretes des paroles de Iesus Christ.

Quiconque comprendra ces choses sera touché d'une grande compassion enuers tant de povre peuple qui croupit en des si profondes tenebres, & qui se perd en s'egant du chemin de salut, & ne pourra se saouler de magnifier la grace de Dieu qui a deschargé nos consciences d'un ioug si pesant, & d'une si horrible captivité. Car nous serions coupables enuers Dieu d'une extreme ingratitude, & ennemis de

nostre salut, si nous ne prissions d'avantage ce thresor tant precieux de la vraye connoissance de Dieu, que nos propres vies, & que tout ce que nous auons de plus cher en la terre. C'est là cette perle exquisite, contre laquelle le marchand prudent eschange tout son bien. Trauailions donc à nous auancer en la vraye connoissance de Dieu, pendant que Dieu parle à nous; & taschons de laisser à nos enfans ce precieux heritage: car nous ne sçauons pas combien nous durera la commodité d'estre instruits si familièrement, laquelle il nous donne maintenant, ni quel temps est préparé à nostre posterité. *Qui est l'exhortation du Seigneur, Cheminez pendant qu'il fait iour, que les tenebres ne vous surprennent, Iean 12.35.*

Quiconque mettra bien auant ces choses en son cœur, ne se laissera iamais esbranler par les sollicitations & artifices des Adversaires. Mais nous auons peu d'esperance des profanes & desbauchés, qui par leur yvrongnerie & vie oisive & dissolue sont tombés en povreté. Voila des gens tels qu'il faut pour vendre leurs ames pour du pain. Vne fille ou femme impudique & effrontée a desia fait la moitié du chemin à la reuolte. Car les vices sont beaucoup plus conuenablement logés hors du temple de Dieu. De la paillardise corporelle on passe aisément à la spirituelle, qui est l'idolatrie. Telles personnes, deuant que se perdre ainsi sont desia perdues, & abandonnées à leurs vices.

Tout ainsi que Moÿse mit la manne tombee

du ciel en vne cruche d'or , ainsi faut-il que nous receuions ce pain du ciel, qui est la parole de Dieu, en des cœurs purs , & non infectés d'auarice , ou d'enuie , ou d'vrongnerie , ou d'impudicité. L'Esprit de Dieu & sa parole n'habite point parmi ces ordures : il ne peut demeurer sous l'empire des conuoitises charnelles. Les vices charnels ne compatissent point avec la verité diuine. Que si parmi vne si claire instruction, vous viuiez d'vne vie dissolue & injuste , cette mesme connoissance de la verité vous tourneroit en vne double condamnation. C'est vn grand mal que se fourvoyer en tenebres : mais c'est vn beaucoup plus grand peché que de se fourvoyer en plein iour , & quand Dieu nous esclaire par sa parole.

Si vous pensez à ces choses, & si la grace que Dieu vous fait vous incite à l'aimer , & à viure saintement , & à vous encourager les vns les autres à bonnes œuvres , & à perseuerance en la profession de l'Euangile, vous espendrez parmi les Adversaires la bonne odeur de vostre conuersation , & verrez l'Eglise croistre parmi les craintes qui nous environnent. Et nostre Dieu & Pere, apres nous auoir conduit par son S. Esprit , & deliuré de toute mauuaise œuvre, nous recueillira en son Royaume celeste par Iesus Christ, auquel avec le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire eternellement.

Fin de la dixième Decade.